

Les radiologues se réjouissent de l'arrivée d'appareils d'IRM supplémentaires

BRUXELLES, le 3 mars 2014 – La Société Belge de Radiologie (SBR) salue la décision de la vice-première ministre et ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, de prévoir l'installation de 12 appareils d'IRM supplémentaires permettant un radiodiagnostic mieux adapté. Les appareils d'IRM supplémentaires seront prioritairement affectés à des hôpitaux qui ne disposent pas encore de ce type de matériel. La SBR souligne la concertation constructive avec madame Onkelinx ayant permis d'aboutir à cette décision attendue depuis longtemps.

Les radiologues belges se réjouissent du fait que la décision de la ministre Onkelinx permettra d'augmenter le nombre d'appareils d'IRM à partir de 2015. Cette décision a vu le jour après une concertation intense et constructive entre les radiologues, le cabinet de la vice-première ministre et ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, le SPF Santé publique, les Communautés, l'INAMI et l'agence fédérale de contrôle nucléaire. Cette augmentation est en effet devenue indispensable, compte tenu de la demande croissante d'examen par IRM.

Les appareils d'IRM offrent un diagnostic de haute qualité sans recours à des rayons X. Ils sont d'ailleurs de plus en plus indiqués comme principale méthode diagnostique, selon les [« Recommandations de bon usage de l'imagerie médicale »](#).

« Ces recommandations précisent l'appareil qu'il est préférable d'utiliser pour un examen donné. Grâce au respect des recommandations, le patient bénéficie de l'examen le plus approprié », précise Geert Villeirs, président de la Société Belge de Radiologie.

L'exploitation d'appareils d'IRM est toutefois programmée en Belgique, ce qui veut dire que seuls les hôpitaux bénéficiant d'une licence des pouvoirs publics sont autorisés à utiliser ce type de matériel.

Au total, 109 appareils sont actuellement en service, dont 58 en Flandre, 32 en Wallonie et 19 à Bruxelles. Un nombre qui s'avère nettement insuffisant pour répondre à la demande, contraignant dès lors quantité de médecins à chercher une alternative. Celle-ci est le plus souvent un CT-scan utilisant des rayons X. Contrairement aux IRM, il n'y a pas de programmation pour l'installation d'un CT scanner. *« Par cette décision d'augmenter la programmation des appareils d'IRM, nous misons ensemble sur une modalité diagnostique mieux adaptée en termes de radioprotection pour le patient. La SBR continuera à suivre cette voie à l'avenir. Elle s'inscrit dans notre plan d'action visant à réduire le nombre de demandes inadéquates de CT-scans »,* ajoute Geert Villeirs.

Par ce nouveau texte, les pouvoirs publics assurent également une répartition géographique équilibrée des appareils d'IRM dans le pays. En effet, les nouveaux appareils seront affectés en priorité aux hôpitaux qui ne disposent pas encore de ce type de matériel.

Cette mesure doit permettre une substitution optimale d'examen CT aux examens IRM. Elle aura en outre pour effet d'organiser l'extension du parc d'IRM d'une manière neutre au niveau du budget : la

marge budgétaire que les radiologues créent par le biais de leurs honoraires par la non-exécution d'exams par CT sera en effet affectée au financement des examens par IRM.

Il est à souligner que les radiologues financeront par conséquent eux-mêmes ces appareils d'IRM supplémentaires, au bénéfice d'une accessibilité accrue à cette technique. Ils témoignent ainsi de leur engagement pour une plus grande radioprotection des patients.

À propos de la Société Belge de Radiologie

La Société Belge de Radiologie (SBR) est née récemment de la fusion de l'Union Nationale des Radiologues (union professionnelle), de la Société Royale Belge de Radiologie (union scientifique) et de l'organisme de coordination Consilium Radiologicum. La Société défend les intérêts tant scientifiques que professionnels, des radiologues belges et compte divers conseils et commissions. La SBR compte actuellement environ 1.000 membres.

Contacts presse

Si vous souhaitez de plus amples informations concernant ce communiqué de presse, vous pouvez prendre directement contact avec Olivier Ghekiere :

Tél. : 0492/97 75 74

E-mail : olivier.ghekiere@chc.be